

TERRASSES ET ÉTALAGES

Désignation des emplacements	Unité de taxation	Tarifs 2018
COMMERCES		
1- Terrasses/contre-terrasses ouvertes et étalages sur trottoir - Terrasses en structures légères sur trottoir	m ² / an (non proportionnel au temps d'utilisation)	
Zone 1 minimum de perception	m ² 1m²	17,40 €
Zone 2 minimum de perception	m ² 1m²	12,40 €
2- Terrasses ouvertes et étalages sur des places de stationnement	m ² / an (proportionnel au temps d'utilisation)	
Zone 1 minimum une place de stationnement	m ²	39,50 €
Zone 2 minimum une place de stationnement	m ²	28,60 €
3- Terrasses fermées (type véranda) sur le trottoir	m ² / an (non proportionnel au temps d'utilisation)	
Zone 1 de 1 à 10 m ² m ² suivant	m ² m ²	149,60 € 73,70 €
Zone 2 de 1 à 10 m ² m ² suivant	m ² m ²	67,10 € 34,70 €

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018

Zonages : Cf. page 6 de la Charte des terrasses et étalages.

Zone 1 : Centre de Lisieux délimité par le rond point des Droits Humains, le boulevard Saint Anne, la place Fournet, le Carmel, le rond point de l'Hôpital, la rue Henry Chéron, la place Mitterrand et l'avenue de la Basilique.

Zone 2 : Autres quartiers de Lisieux